

Règlement pour les groupes lors du cortège :

- Le comité organisateur se réserve le droit de refuser tout groupe ou char qui ne serait pas conforme aux critères de qualité voulus par le comité.
- Les groupes participants doivent soumettre le thème de leur prestation, pour approbation, au comité carnaval et éviter ainsi les déguisements tendancieux (politique, religieux, militaire, ...). Le port de masques intégrales est interdit ainsi que la possession d'armes, mêmes factices.
- Le comité souhaite pour des raisons évidentes de sécurité, que les véhicules qui tractent les chars soient des gros véhicules de type Jeep ou 4X4 ou des tracteurs agricoles de taille modeste (max 4 T MMA). Attention au rapport poids/puissance (poids du char+matériel+personnes transportées). La présence de tout animal est interdite dans le cortège.
- Nous vous demandons de respecter une distance de 20 mètres entre chaque groupe et nous vous rappelons **l'IMPÉRATIF des Normes de Sonorisation**, par égard pour le public et des groupes musicaux. Le volume sonore des sonorisations des chars est limitée à 80 décibels. Un test sera effectué au départ et un durant le cortège. Merci pour le confort des participants, des musiciens et surtout du public.
- **Il est interdit de circuler pendant le cortège avec des bouteilles de bière ou d'alcool à la main. La consommation et la distribution : pas de bière ou alcool avant 16 ans et de 16 à 18 ans, seule la bière est autorisée mais pas conseillée.**
- **Pour des raisons de sécurité, de propreté de la voie publique et pour éviter le gaspillage, la distribution des bonbons au public se fera de "main à main"; "un par un" et non lancée à grosses poignées dans le public.**
- Le groupe participant avec un véhicule doit être en ordre d'assurance et il faut un extincteur sur chaque char. Les propriétaires de véhicules agricoles sont tenus d'avertir leur compagnie d'assurances. Vous devez prévoir un nombre suffisant de personnes pour encadrer et assurer la sécurité des véhicules. Présence obligatoire d'une personne à côté de chaque roue d'un tracteur.
- Pour assurer la fluidité du cortège, il vous est demandé de prévoir des danses/ chorégraphies " qui avancent" !!
- Pendant le cortège et jusqu'à sa dislocation, interdiction de vendre des objets, souvenirs, boissons,... ainsi que d'arborer des panneaux publicitaires ou de distribuer des tracts politiques, sauf autorisation du comité organisateur.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne l'usage de pétards ou la manipulation de tous produits qui pourrait tacher ou blesser, tels que cirage, farine, oeufs, mousse à raser, spray de couleurs, paille, etc... Par arrêté de police, il est formellement interdit d'utiliser les produits cités.
- La préparation se fait à partir de 13h30 au Lycée reine Fabiola, accès obligatoire par la route de La Roche. En venant de Mabompré, accès direct à la mise en place Route de Libramont, dans l'ordre CROISSANT (nouveau 2016 pour des raisons de sécurité) des numéros. Un local du lycée est à votre disposition pour vous servir de vestiaire, ainsi qu'un WC publique.



Vestiaires du Lycée Reine Fabiola

- Pour les groupes concernés, la distribution des confettis se fait en début de cortège et pour les groupes musicaux, un bon pour les jetons-boissons sera remis à un responsable de la musique et sera à valoir au point de vente des jetons dans la salle.
- Le parking de l'église vous est réservé pour stationner vos chars après le cortège.
- Après la place de L'église, obligation de repartir à droite par la route de Laroche ; interdiction de repasser par le centre avec le char.
- Le conducteur du char doit rester en permanence près de son véhicule pour satisfaire à tout contrôle et pouvoir le déplacer en cas de nécessité.

Merci pour votre participation et bon amusement à tous.